

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**COMMISSION DU GENRE, DE LA  
SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE  
ET HUMANITAIRE (CGSASH)**

**RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N° 047 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-010/PRES DE 19 SEPTEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2021061/PR BF 2022 07 00 SIGNE LE 06 AVRIL 2022, A LOME ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DE BARRAGES ET D'AMENAGEMENT DE BAS-FONDS ET DE PERIMETRES IRRIGUES DANS LA PROVINCE DU GANZOURGOU AU BURKINA FASO (PBAB-PG)**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député **Drissa KY**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le mardi 28 juillet, de 13 heures 45 minutes à 14 heures 30 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député **Aimé Yiompouén SOME**, Vice-président, de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-010/PRES de 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt n°2021061/PR BF 2022 07 00 signé le 06 avril 2022, à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement du Projet de construction de barrages et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués dans la province du Ganzourgou au Burkina Faso (PBAB-PG).

Auparavant, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), saisie pour avis, a désigné le député Drissa KY pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

Ces travaux se sont déroulés, les jeudi 20 et 27 juillet 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite commission.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé le mercredi 19 juillet 2023 de 12 heures 55 minutes à 13 heures 45 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la Commission a porté sur deux points :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la commission.

## **I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du gouvernement,
- débat général.

### **I.1- Audition du Gouvernement**

Le gouvernement était représenté par monsieur Roger BARRO, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentantes du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour de quatre points :

- objectifs de développement et bénéficiaires du projet,
- description technique du projet,
- résultats attendus,
- montant et conditions du financement.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

### **I.2- Débat général**

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- la différence faite entre les objectifs spécifiques et les objectifs de développement ;
- les retombées attendues dans le secteur sylvo pastoral ;
- le critère de choix de cette région ;
- le niveau de réalisation des travaux ;
- l'effectivité de la création des emplois prévus ;
- l'organisation des emplois générés ;
- le critère de choix des bénéficiaires du projet ;
- les raisons de l'implantation des cinq (05) barrages dans la seule province de la Région du Plateau Central ;
- l'explication de la construction cumulée des retenues d'eau et des forages.

Les réponses écrites à toutes ces préoccupations sont intégrées dans le rapport de la Commission saisie au fond.

## **II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget, par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission estime que la ratification de l'ordonnance permettra de :

- contribuer à la mobilisation et à la valorisation des ressources en eau ;
- contribuer à la réduction de la pauvreté par la création de richesse additionnelle ;
- renforcer la sécurité alimentaire ;
- prendre en compte les besoins et préoccupations des femmes et des jeunes des zones d'intervention du projet.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 28 juillet 2023

Le Vice-président

**Aimé Yiompouén SOME**

Le Rapporteur

**Drissa KY**

### DEPUTES PRESENTS

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SOME Yiompouén Aimé	Vice-président
3.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	1 <sup>ère</sup> Secrétaire
4.	SAWADOGO Abdoulaye	2 <sup>ème</sup> Secrétaire
5.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
6.	BALBONE Boubacar	Membre
7.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
8.	KY Drissa	Membre
9.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
10.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
11.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

### DEPUTES ABSENTS

N°	Nom et Prénoms	Absents	Absents excusés
1.	TINDANO Yentéma Arnaud		x

## PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	BARO Mamadou	Conseiller technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
3.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Silvie	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Agent de suivi des travaux de commissions
6.	BATIONO Larissa	Secrétaire